



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-116284>

Département(s) de publication : **93**

Annonce n° **24-116284**

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : Régie Publique de l'Eau de l'Assainissement d'Est Ensemble

**Activité de l'entité adjudicatrice** : Activités liées à l'eau

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : Accord-cadre relatif aux travaux de mise en conformité des réseaux d'assainissement et d'eau potable sur le tracé du Grand Chemin

**Description** : Accord-cadre relatif aux travaux de mise en conformité des réseaux d'assainissement et d'eau potable sur le tracé du Grand Chemin

**Identifiant de la procédure** : bf02e3e6-2829-48ae-9452-aabf413ffe25

**Type de procédure** : Ouverte

##### 2.1.1 Objet

**Nature du marché** : Marché de travaux

**Nomenclature principale** ( cpv ) : 45232410 Travaux d'assainissement

**Nomenclature supplémentaire** ( cpv ) : 45232150 Travaux relatifs aux conduites d'alimentation en eau

##### 2.1.4 Informations générales

**Informations complémentaires** : Les candidats pourront présenter une offre pour un ou deux lots. Toutefois, pour des raisons tenant à l'objet de l'accord-cadre et à ses conditions d'exécution, un candidat ne pourra se voir attribuer qu'un seul lot. Pour le cas où un candidat qui a présenté des offres pour plusieurs lots est classé premier sur plus d'un d'entre eux, le choix du lot qui lui sera attribué dans la limite du plafond défini sera fonction de l'ordre de préférence qu'il aura établi dans le document « priorisation des lots » annexé à l'acte d'engagement. Il s'agit d'un accord-cadre traité à prix unitaires et exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande, selon les stipulations des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la

commande publique et est conclu avec deux (2) opérateurs économiques maximum (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres) par lot qui seront sollicités à tour de rôle en commençant par le titulaire arrivé 1er après analyse des offres. Il concerne les prestations énumérées dans le Bordereau de Prix Unitaires (BPU). Le montant de ces prestations, sur la durée totale de l'accord-cadre (reconductions comprises), est compris entre les seuils suivants : Pour le lot n°1 : • Seuil minimum : sans seuil minimum ; • Seuil maximum : 10 500 000Euros HT. Pour le lot n°2 : • Seuil minimum : sans seuil minimum ; • Seuil maximum : 10 500 000Euros HT L'entité adjudicatrice pourra confier au titulaire de l'accord-cadre, en application de l'article R2122-7 du code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux accords-cadres ayant pour objet la réalisation de prestations similaires. Conformément aux articles L2111-1 et L2112-2 du Code de la Commande Publique, cette consultation comporte des clauses visant à promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion et à lutter contre le chômage. Conformément aux articles L2111-1 et L2112-2 du Code de la Commande Publique, cette consultation comporte des dispositions environnementales. Le détail de ces dispositions est indiqué dans le CCTP, chapitre III. L'entité adjudicatrice ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre. En application de l'article R.2142-24 du code de la commande publique, si le groupement est conjoint, le mandataire est solidaire pour l'exécution de l'accord-cadre de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'entité adjudicatrice. L'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification. Il pourra être reconduit quatre fois par période successive d'un an. Il est reconduit tacitement jusqu'à son terme. La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par l'entité adjudicatrice au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité de l'accord cadre.

**Base juridique :**

Directive 2014/25/UE

## **Section 5 - Lot**

### **5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001**

**Titre :** Secteur Les Lilas, Le Pré-Saint-Gervais, Pantin et Bobigny

**Description :** Secteur Les Lilas, Le Pré-Saint-Gervais, Pantin et Bobigny

**Identifiant interne :** 1

#### **5.1.1 Objet**

**Nature du marché :** Marché de travaux

**Nomenclature principale ( cpv ):** 45232410 Travaux d'assainissement

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 45232150 Travaux relatifs aux conduites d'alimentation en eau

#### **5.1.3 Durée estimée**

**Durée :** 12 Mois

#### **5.1.4 Renouvellement**

**Nombre maximal de renouvellements :** 0

#### **5.1.6 Informations générales**

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : non**

#### 5.1.9 Critères de sélection

**Critère :**

**Type :** Autre

#### 5.1.11 Documents de marché

**Langues dans lesquelles les documents de marché (ou leurs parties) sont officiellement disponibles :** français

**Adresse des documents de marché :** <https://marches.maximilien.fr>

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://marches.maximilien.fr>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Non autorisée

**Variantes :** Non autorisée

**Description de la garantie financière :** Une retenue de garantie de 5 % du montant initial du bon de commande (augmenté le cas échéant du montant des avenants) sera constitué. Cette retenue de garantie sera prélevée sur le montant de chaque acompte par le comptable assignataire des paiements. Cette retenue de garantie peut être remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande. En revanche, il ne sera pas accepté de caution personnelle et solidaire. Le titulaire, sauf s'il s'agit d'un organisme public, doit justifier de la constitution d'une garantie à première demande à concurrence de 100.0 % du montant de l'avance. La caution personnelle et solidaire n'est pas autorisée.

**Date limite de réception des offres :** 12/11/2024 à 12:00

**Date limite de validité de l'offre :** 4 Mois

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**  
Non

**Conditions relatives à l'exécution du contrat :** CCTP

**Facturation en ligne :** Autorisée

**Montage financier :** Les prestations sont financées selon les fonds propres de la Régie Publique de l'Eau et de l'Assainissement d'Est Ensemble à hauteur de 100%. Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel (s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes. L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

**Informations relatives aux délais de recours :** Le tribunal territorialement compétent est : Tribunal Administratif de Montreuil 7 rue Catherine Puig 93558 MONTREUIL CEDEX Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : - Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. Le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat. - Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens, accessible par le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

**Enchère électronique : non**

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Régie Publique de l'Eau de l'Assainissement d'Est Ensemble

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** Régie Publique de l'Eau de l'Assainissement d'Est Ensemble

#### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0003

**Titre :** Secteur Romainville, Noisy-le-Sec, Bondy, Bagnole et Montreuil

**Description :** Secteur Romainville, Noisy-le-Sec, Bondy, Bagnole et Montreuil

**Identifiant interne :** 2

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Marché de travaux

**Nomenclature principale ( cpv ):** 45232410 Travaux d'assainissement

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 45232150 Travaux relatifs aux conduites d'alimentation en eau

#### 5.1.3 Durée estimée

**Durée :** 12 Mois

#### 5.1.4 Renouvellement

**Nombre maximal de renouvellements :** 0

#### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée** : La participation n'est pas réservée.

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)** : non

#### 5.1.9 Critères de sélection

**Critère** :

**Type** : Autre

#### 5.1.11 Documents de marché

**Langues dans lesquelles les documents de marché (ou leurs parties) sont officiellement disponibles** : français

**Adresse des documents de marché** : <https://marches.maximilien.fr>

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation** :

**Présentation par voie électronique** : Requise

**Adresse de présentation** : <https://marches.maximilien.fr>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées** : français

**Catalogue électronique** : Non autorisée

**Variantes** : Non autorisée

**Description de la garantie financière** : Une retenue de garantie de 5 % du montant initial du bon de commande (augmenté le cas échéant du montant des avenants) sera constitué. Cette retenue de garantie sera prélevée sur le montant de chaque acompte par le comptable assignataire des paiements. Cette retenue de garantie peut être remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande. En revanche, il ne sera pas accepté de caution personnelle et solidaire. Le titulaire, sauf s'il s'agit d'un organisme public, doit justifier de la constitution d'une garantie à première demande à concurrence de 100.0 % du montant de l'avance. La caution personnelle et solidaire n'est pas autorisée.

**Date limite de réception des offres** : 12/11/2024 à 12:00

**Date limite de validité de l'offre** : 4 Mois

**Conditions du marché** :

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés** :  
Non

**Conditions relatives à l'exécution du contrat** : CCTP

**Facturation en ligne** : Autorisée

**Montage financier** : Les prestations sont financées selon les fonds propres de la Régie Publique de l'Eau et de l'Assainissement d'Est Ensemble à hauteur de 100%. Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

**Informations relatives aux délais de recours :** Le tribunal territorialement compétent est : Tribunal Administratif de Montreuil 7 rue Catherine Puig 93558 MONTREUIL CEDEX Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : - Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. Le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat. - Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens, accessible par le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

**Enchère électronique : non**

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Régie Publique de l'Eau de l'Assainissement d'Est Ensemble

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** Régie Publique de l'Eau de l'Assainissement d'Est Ensemble

## Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

**Nom officiel :** Régie Publique de l'Eau de l'Assainissement d'Est Ensemble

**Numéro d'enregistrement :** 92322818300011

**Adresse postale :** 100 avenue Gaston Roussel

**Ville :** ROMAINVILLE

**Code postal :** 93230

**Subdivision pays (NUTS) :** Seine-Saint-Denis ( FR106 )

**Pays :** France

**Adresse électronique :** [marchespublics@est-ensemble.fr](mailto:marchespublics@est-ensemble.fr)

**Téléphone :** 0179645417

**Autres points de contact :**

**Nom officiel :** Tribunal Administratif de Montreuil

**Adresse postale :** 7 rue Catherine Puig

**Ville :** MONTREUIL

**Code postal :** 93100

**Subdivision pays (NUTS) :** Seine-Saint-Denis ( FR106 )

**Pays :** France

**Adresse électronique :** greffe.ta-montreuil@juradm.fr

**Téléphone :** 0149202000

**Rôles de cette organisation :**

**Acheteur**

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché**

**Organisation chargée des procédures de recours**

## **Section 11 - Informations relatives à l'avis**

### **11.1 Informations relatives à l'avis**

**Identifiant/version de l'avis :** 8eb0777b-0faf-42e5-8201-5ed550d53fcc - 01

**Type de formulaire :** Mise en concurrence

**Type d'avis :** Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

**Date d'envoi de l'avis :** 11/10/2024 à 18:50

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible :** français

### **11.2 Informations relatives à la publication**

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 11/10/2024